

5° Ne doit-on pas mettre une différence entre : « cet homme est *pire*, » et « cet homme est *pis* que son frère ? » — Dans quel cas faut-il employer *pis* ou *plus mal*? (Voyez p. 1217.)

6° L'Académie donne à l'adjectif *propre* un complément avec la préposition *de*. J'ose penser que c'est une erreur, et les exemples cités par le Dictionnaire me suffiront pour le prouver. Pourrait-on dire : « Le sable est un terrain léger : je le crois *propre de* cette plante. » — « Le midi est une exposition favorable aux arbres ; mais il est surtout *propre de* cet arbuste. » Ainsi donc, il faut le reconnaître, dans les phrases où la préposition *de* est placée après l'adjectif *propre*, elle n'en dépend pas ; mais elle indique le régime du substantif qui précède : Le pic et la houe sont *la culture propre de ce sol*. » (Voyez p. 1234.)

Telles sont les principales questions où l'on regrette de ne pas trouver une solution satisfaisante. Mais nous n'en persistons pas moins à nous soumettre, en général, aux décisions de l'Académie. En effet, si les opinions particulières des grammairiens doivent l'emporter quand elles sont fondées sur la raison et l'expérience, elles reçoivent cependant leur véritable sanction du corps savant, qui seul peut faire loi dans ces matières. En grammaire, comme en tout, sous peine d'anarchie, il faut une autorité régulatrice et souveraine.

A. L.



## GRAMMAIRE

# DES GRAMMAIRES.



La Grammaire est un art qui enseigne à parler et à écrire correctement.

Cet art, composé de différentes parties, a pour objet *la parole*, qui sert à énoncer *la pensée*. *La parole* est ou prononcée ou écrite. Ces deux points de vue peuvent être considérés comme les deux points de réunion auxquels on rapporte toutes les observations grammaticales ; ainsi toute la Grammaire se divise en deux parties générales : la première, qui traite de la parole ; et la seconde, qui traite de l'écriture.

La Grammaire admet deux sortes de principes : les uns sont d'une vérité immuable et d'un usage universel ; ils tiennent à la nature de la pensée même, ils en suivent l'analyse, ils n'en sont que le résultat ; les autres n'ont qu'une vérité hypothétique et dépendante de conventions libres et variables, et ne sont d'usage que chez les peuples qui les ont adoptés librement, sans perdre le droit de les changer ou de les abandonner, quand il plaira à l'usage de les modifier ou de les proscrire. Les premiers constituent la Grammaire *générale* ; les autres sont l'objet des diverses Grammaires *particulières*.

Ainsi, la Grammaire générale est la science raisonnée des principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite dans toutes les langues ;

Et la Grammaire particulière, l'art de faire concorder les principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, avec les institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière.

La Grammaire générale est une science, parce qu'elle n'a pour objet



que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux de la parole; une Grammaire particulière est un art, parce qu'elle envisage l'application pratique des principes généraux de la parole aux institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière.

(Beauzée et Douchet, *Encycl. méth.*)

L'expression la plus simple dont on se serve pour exprimer ses pensées par le secours de la voix, s'appelle *mots*.

Pour avoir une idée juste des mots, on doit les considérer et comme *sons*, et comme *signes de nos pensées*.

Considérés comme *sons*, les mots sont composés de *lettres* qui, seules ou réunies entre elles, forment des *syllabes*.

Considérés comme *signes de nos pensées*, les mots servent à exprimer les objets qui s'offrent à nos yeux ou à notre esprit, ou bien les différentes vues sous lesquelles nous les avons conçus.

Quand la prononciation des lettres dont se compose une syllabe est formée par une seule émission de voix, et sans articulation, ces lettres sont appelées *lettres voyelles*, ou simplement *voyelles*. Si la prononciation des lettres se forme par le son de voix modifié, ou par les lèvres, ou par la langue, ou par le palais, ou par le gosier, ou par le nez, alors ces lettres sont dites *sonnantes avec d'autres, consonnantes ou consonnes*; parce que, pour former un son, elles ont besoin d'être réunies à des voyelles.

Les mots se composent donc de deux sortes de lettres, de *voyelles* et de *consonnes*.

Le recueil qu'on a fait des signes ou lettres qui représentent les sons particuliers dont se composent les mots d'une langue s'appelle *Alphabet*.

(Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *Alphabet*.)

Pour nous, nous n'avons pas d'alphabet qui nous soit propre; nous avons adopté celui des Romains.

(Le même.)

En voici les signes, dans l'ordre d'énonciation généralement adopté :

A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, X, Y, Z.

On y ajoute encore un signe & qui remplace *et*. — Cet ordre, tout arbitraire, mais consacré par l'usage, nous semble devoir être nécessairement conservé, parce qu'il est la clef de tous les dictionnaires et de tant d'autres livres où il sert à faciliter les recherches. A. L.

Or cet alphabet n'a proprement que vingt lettres : *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, l, m, n, o, p, r, s, t, u, z*. En effet, le *x* et le & ne sont que des abréviations :

Le *x* est pour *gz*: *exemple* se prononce *egzemple*; — *x* est aussi pour

*cs*: *axiome* se prononce *acsiome*; — on fait encore servir le *x* pour deux *ss*, *Auxerre, Bruxelles*.

Le *k* est une lettre grecque qui ne se trouve en latin qu'en certains mots dérivés du grec; c'est notre *c* dur : *ca, co, cu*.

Le *q* n'est aussi que le *c* dur : ainsi ces trois lettres *c, k, q*, ne doivent être comptées que pour une même lettre; c'est le même son représenté par trois caractères différents. C'est ainsi que les lettres *c i* font *si*; *s i*, encore *si*, et *t i* font aussi quelquefois *si*. (Dumarsais.)

Le *v* représente l'articulation semi-labiale faible, dont la forte est *f*, et de là vient qu'elles se prennent aisément l'une pour l'autre. *Neuf*, devant un nom qui commence par une voyelle, se prononce *neu neu rhommes*.

(Beauzée, *Encyclop. méth.*, lettre *v*.)

Cependant, cette lettre n'étant pas entièrement la même que *f*, puisque la prononciation diffère du fort au faible, doit être considérée comme un signe particulier. A. L.

Enfin l'*y* est une lettre grecque qui s'emploie pour un *i* ou pour deux *i*: pour un *i*, dans les mots tirés du grec; et pour deux *i*, dans les mots purement français.

De sorte qu'on peut dire que l'alphabet français renferme présentement vingt-cinq lettres, savoir : cinq voyelles, qui sont *a, e, i, o, u*; et vingt consonnes, qui sont *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, y, z*.

On pourrait encore ajouter les signes composés *w, &*; nous en parlerons plus loin. Mais ce qu'il nous est impossible d'admettre, c'est l'*y* rangé parmi les consonnes, puisque cette lettre ne peut jamais avoir que le son d'une voyelle simple ou double. Quelques grammairiens, il est vrai, ont imaginé de prendre l'*y* pour une pure consonne dans certains mots où, séparé de la voyelle qui le précède, il s'appuie totalement sur celle qui suit : *pa-yen, Ba-yonne, na-yade*; mais c'est une erreur; la seconde syllabe de ces mots forme une diphthongue (*voy.* p. 27), et par conséquent l'*y* tient simplement la place de la voyelle *i*; donc il ne peut être consonne. Cela est si vrai qu'aujourd'hui l'Académie écrit *païen, naïade*. Ainsi nous reconnaissons dans l'alphabet *six* voyelles et *dix-neuf* consonnes. A. L.

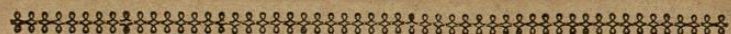
Ces voyelles ne sont pas les seules que nous ayons dans notre langue; car, outre que chacune d'elles peut être brève ou longue, ce qui cause une variété assez considérable dans le son, il semble qu'à considérer la différence des sons simples, selon les diverses ouvertures de la bouche, on eût pu en ajouter encore d'autres. Mais les anciens Grammairiens ne distinguant pas les sons d'avec les lettres qui les représentent, et donnant, et aux lettres et aux sons, les mêmes noms



(*voyelles et consonnes*), cela a occasionné beaucoup de confusion et a fait tomber ces Grammairiens mêmes dans plusieurs erreurs. Par exemple, ils ont pris pour plusieurs sons, certains assemblages de lettres qui ne représentent qu'un seul son; ensuite ils ont cru que, dans la langue française, il n'y avait que cinq voyelles, parce qu'ils ne trouvaient que cinq lettres voyelles dans notre alphabet.

Alors ces Grammairiens se sont contentés de donner plusieurs sons à un même caractère, ou encore de joindre d'autres lettres aux cinq voyelles ordinaires. Mais d'autres, plus habiles, se sont déterminés à ne donner aux deux différentes sortes de sons, que les noms de *sons simples* et d'*articulation*, pour réserver les noms de *voyelles* et de *consonnes* aux lettres qui représentent ces sons; cependant, comme on n'est point encore accoutumé à ce nouveau langage, nous continuerons de donner, soit aux sons, soit aux lettres, les noms de *voyelles* et de *consonnes*, en prenant toutes les précautions nécessaires pour empêcher la confusion dans les esprits : nous continuerons d'appeler *voyelles* les sons simples; *consonnes*, les sons articulants; et nous donnerons les mêmes noms aux lettres, parce qu'elles servent à représenter ces deux sortes de sons; mais, afin de répandre sur cette matière toute la clarté, et en même temps toute la simplicité nécessaire, nous traiterons : 1° des voyelles pures et simples; 2° des voyelles représentées par plusieurs lettres; 3° des diphthongues; 4° des consonnes; 5° des syllabes.

(*Traité des sons*, p. 5.)



## PREMIÈRE PARTIE.

### DES MOTS CONSIDÉRÉS COMME SONS.

---



---

#### CHAPITRE PREMIER.

##### ARTICLE PREMIER

##### DES VOYELLES PURES ET SIMPLES.

RAMUS avait distingué dix voyelles pures et simples; mais il donnait un son différent à *au* et à *o*. MM. de Port-Royal, en admettant ce nombre de voyelles, substituèrent à l'*au* un autre son simple. L'abbé Dangeau en porta le nombre à quinze; et, depuis lui, les Grammairiens en ont reconnu plus ou moins, parce que, dit Duclos, les Grammairiens reconnaissent plus ou moins de sons dans une langue, selon qu'ils sont plus ou moins capables de s'affranchir du préjugé.

Les *voyelles* diffèrent en plusieurs manières des sons articulants, que nous nommons *consonnes* : 1° lorsqu'on les prononce, la voix sort librement, sans trouver d'obstacle à son passage, au lieu qu'elle en a à vaincre lorsqu'elle produit des consonnes; 2° elles peuvent se prononcer seules, au lieu que les consonnes ne peuvent se prononcer que par le secours d'une voyelle; 3° elles sont plus ou moins brèves, et plus ou moins longues, selon que l'on doit mettre plus ou moins de temps à les prononcer.

Pour indiquer ces différences de prononciation on a inventé les accents, auxquels un paragraphe particulier est consacré au chapitre de l'Orthographe.